



République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

Procès-Verbal de séance

Séance du 12 Décembre 2019

L' an 2019 et le 12 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu extraordinaire de ses séances, Maison du Village de Seugy sous la présidence de DESSE Daniel Président.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. RINCHEVAL Alain, M. VARON Bernard, M. VERNIER Philippe, M. DUFUMIER Dominique, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. RICHARD Eric, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. ROUET François, M. FALLOT Frédéric, M. BRUNETEAU Claude, M. RIVET Claude, M. EUZET Olivier, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. ZADROS Richard, M. DUPUTEL David, M. LECLAIRE Patrice, M. ALATI Jacques, Mme GUEDON Lucienne, Mme GREMEAUX Reine, M. LE MESTRE Claude, Mme LECOMTE Valérie

Absent(s) : Mme CLAISEN-BARTHELEMY Audrey, M. SCHMITT Georges, M. GAUBOUR Jacques, M. BILLIERE Bernard, M. CASSILDE Max, M. MULLER Patrick, M. BACLET Gilles, M. LEDRU Gilles, M. BARA Mourad, M. LAMBLIN Christian, M. FLAHAUT Richard, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, M. CAILLAUD Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Comité Syndical: 42
- Présents : 27

Date de la convocation : 03/12/2019

Date d'affichage : 03/12/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. SPECQ André

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 Novembre 2019

- Le Porter à connaissance des décisions du Président - 2019-041
- Attribution du marché de mise à jour des SDA et plans de zonages EU et EP des 14 communes du Val d'Oise du SICTEUB - 2019-042
- Tarification de la redevance assainissement au 1er Janvier 2020 - 2019-043
- Ouverture par anticipation des crédits budgétaires d'investissement pour l'année 2020 - 2019-044
- Etablissement d'une convention financière entre la commune d'ORRY LA VILLE et le SICTEUB pour la réfection générale de la route Manon - 2019-045

Monsieur DESSE tient à remercier la commune de Seugy et son maire Monsieur ALATI d'avoir accueilli l'assemblée du SICTEUB pour ce comité.

Monsieur DESSE présente Jacky TOULOTTE qui est arrivé le 2 Décembre 2019 afin d'exercer le poste de technicien en charge des interventions en domaine privé.

Monsieur DESSE présente Madame Valérie LECOMTE, nouvelle élue de Viarmes qui remplace Monsieur RENAULT.

Monsieur DESSE présente également Wilfried PASTOR, l'apprenti recruté fin Septembre pour une durée d'assurer la mise à jour des autorisations de rejet des industriels et non domestiques.

Le Procès-Verbal de la séance du 13 Novembre 2019 a été approuvé à l'unanimité.

réf : 2019-041 - Le Porter à connaissance des décisions du Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-6 et L 5211-11,

Vu la délibération n° 2014-24 du 24/04/2014 donnant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président,

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance des décisions prises par le Président depuis le dernier comité, PREND ACTE de :

La décision n°021-2019 qui confie à la société APAVE PARISIENNE SAS pour l'action de formation : Habilitation électrique B0-H0-H0V qui s'est déroulée le 03/10/2019 pour un montant de 290.00 € HT soit 348.00 € TTC.

La décision n°022-2019 qui confie à l'entreprise BECD, le marché de coordination SPS concernant la réalisation du collecteur intercommunal d'eaux usées Phase 3A sur Thiers sur Thève et la transformation du collecteur existant en un collecteur d'eaux pluviales. Ce marché a un montant de 5 197.50 € HT soit 6 237 € TTC. Ce montant est décomposé de 4 207.50 € HT soit 5 049€ TTC pour la partie eaux usées et de 990 € HT soit 1 188€ TTC pour la partie eaux pluviales.

La décision n°023-2019 qui confie à la compagnie MMA, le contrat d'assurance risques techniques pour l'ensemble du nouveau parc informatique du syndicat pour un montant de cotisation de 1 185€ TTC par an.

La décision n°024-2019 qui confie au bureau d'études MERLIN, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage applicative pour l'acquisition d'un système d'information géographique (SIG) pour un montant de 47 879€ HT soit 57 454.80€ TTC.

La décision n°025-2019 concernant la signature avec Monsieur GILQUIN et Madame JUEN, d'un protocole d'accord amiable et transactionnel. Le SICTEUB s'engage à régler la somme globale et définitive du devis joint relatif à la mise en séparatif de la gouttière CEP4 reliée au réseau d'eaux usées pour un montant de 3 167.74€ HT soit 3 801.29€ TTC.

La décision n°026-2019 qui confie à APAVE PARISIENNE SAS pour l'action de formation de deux agents pour l'habilitation électrique recyclée du personnel opérations d'ordre non électrique B0-H0-H0V pour exécutant et /ou chargé de chantier pour un montant de 540 € HT soit 648€ TTC.

La décision n°027-2019 qui confie à l'entreprise au bureau d'études CCST l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées au Hameau des Tilleuls à Asnières sur Oise, actant l'augmentation du montant des phases VISA, DET et AOR* suite au montant définitif du marché de travaux. Cette augmentation est de 3 193.66€ HT soit 3 832.39€ TTC. Cette augmentation porte le montant du marché à 14 706.16€ HT soit 17 647.39€ TTC.

La décision n°028-2019 qui concernant la signature avec le bureau d'études TEST INGENIERIE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant le marché de réalisation du collecteur d'eaux usées sente de derrière les murs à Marly la Ville, actant l'augmentation du montant du marché de maîtrise d'œuvre suite au montant définitif du marché de travaux. Cette augmentation est de 14 967.64€ HT soit 17 961.17€ TTC. Cette augmentation porte le montant du marché à 59 967.64€ HT soit 71 961.17€ TTC.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur DUPUTEL élu de Saint Witz demande ce qu'est un SIG. Monsieur DESSE répond que c'est un système conçu pour recueillir, stocker, traiter, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques. Cela se présente sous la forme de plans référençant les réseaux. Il permet d'effectuer une gestion patrimoniale des réseaux du SICTEUB.

réf : 2019-042 - Attribution du marché de mise à jour des SDA et plans de zonages EU et EP des 14 communes du Val d'Oise du SICTEUB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération n°2019-018 donnant autorisation au Président de lancer la procédure de consultation pour la mise à jour des SDA et plans de zonage EU et EP des 14 communes du Val d'Oise

Considérant la consultation lancée en appel d'offres ouvert

Considérant que six candidats ont remis une offre

Considérant l'analyse des offres réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage COGITE

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'offres réunie le 3 Décembre 2019 à 9 heures 30 attribuant le marché au groupement EGIS EAU et AQUA MESURE pour un montant de 399 790 € HT soit 479 748€ TTC

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE la décision d'attribution du marché au groupement EGIS EAU/AQUA MESURE
- DIT que les montants sont prévus au budget primitif 2019
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer les pièces du marché et tous les documents s'y afférents.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-043 - Tarification de la redevance assainissement au 1er Janvier 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il a été proposé au Comité Syndical de maintenir le montant de la redevance assainissement à 2.10€ HT pour toutes les communes du syndicat et de ramener à ce montant-là, les redevances des communes dont le montant était supérieur (Coye-la-Forêt, Marly la Ville et Fosses).

Le tarif de la redevance assainissement pour l'année 2020 est fixé à :

TARIFICATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT APPLICABLE AU 01/01/2020	
Communes	Redevance HT
Asnières-sur-Oise	2.10 €
Bellefontaine	2.10 €
Chaumontel	2.10 €
Coye-la-Forêt	2.10 €
Fosses	2.10€
Jagny-sous-Bois	2.10 €
La Chapelle-en-Serval	2.10 €
Lassy	2.10 €
Le Plessis-Luzarches	2.10 €
Luzarches	2.10
Marly la Ville	2.10 €
Marly la Ville Hameau de la sucrerie (part collecte sictaub)	Part collecte SICTEUB 1.00€ 1,45€ HT

Part transport et traitement SIAH	
Mortefontaine	2.10 €
Noisy-sur-Oise	2.10 €
Orry la Ville	2.10 €
Plailly	2.10 €
Pontarmé	2.10 €
Saint-Witz (ZI)	2.10 €
Seugy	2.10 €
Survilliers	2.10 €
Thiers-sur-Thève	2.10 €
Viarmes	2.10 €
Belloy en France – ZAC de l'Orme	2.10€

- **La part transport et traitement perçue par le SIAH sera de 1.45 € en 2020. Le montant total de la redevance s'élève à 2.45 €.**

Le Comité syndical après en avoir délibéré à la majorité, un vote contre Monsieur FALLOT (élu de Noisy sur Oise)

- **ADOPTÉ** les montants de la redevance SICTEUB 2020 inscrits ci-dessus
- **DIT** que ces montants seront repris dans le budget primitif 2020

A la majorité (pour : 26 contre : 1 abstentions : 0)

réf : 2019-044 - Ouverture par anticipation des crédits budgétaires d'investissement pour l'année 2020

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant les collectivités à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Considérant la nécessité d'une ouverture anticipée des crédits d'investissements afin d'assurer le bon fonctionnement du service jusqu'au vote du budget primitif 2020

Considérant que le montant total du crédit à ouvrir est de 2 080 081.93 € et se répartit comme ci-après :

Article	Objet	Montants votés en 2019	Montant des crédits à ouvrir
2031	Frais d'études	535 500.00 €	133 875.00 €
2051	Concessions et droits similaires	12 336.00 €	3 084.00 €
2118	Acquisitions autres Terrains	3 500.00 €	875.00 €
2128	Autres terrains	30 000.00 €	7 500.00€
2183	Matériel de bureau et informatique	35 512.00 €	8 878.00 €
2184	Mobilier	6 500.00 €	1 625.00 €
2188	Autres	8 119.00 €	2 029.75 €
2313	Constructions	294 000.00 €	73 500.00 €

2315	Installations matériel et outillage	1 219 771.99 €	304 943.00€
2317	Immobilisations reçues Mise à disposition	6 175 088.75 €	1 543 772.18 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à ouvrir par anticipation au budget 2020 les crédits ci-dessus détaillés.

DIT que ces crédits seront repris au budget primitif 2020

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2019-045 - Etablissement d'une convention financière entre la commune d'ORRY LA VILLE et le SICTEUB pour la réfection générale de la route Manon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 2019-012 du 28 Mars 2019 attribuant le lot n°2 du marché de réalisation du collecteur communal d'eaux usées au Hameau de Montgrésin au groupement VOTP/AXEO

Considérant que les représentants de la commune d'Orry la ville ont informé le Sicteub du souhait de celle-ci à réfectionner la chaussée route Manon, suite aux travaux d'assainissement, depuis le chemin dit de Chantilly jusqu'à la route départementale n° 984A (soit sur une longueur de 1080ml).

Considérant que l'opération d'assainissement que réalise le syndicat ne prévoit qu'une réfection de chaussée au droit de la tranchée sur une largeur variant de 1.50 m à 2.00m en fonction de la profondeur de la canalisation.

Considérant qu'il convient d'intégrer les travaux de réfection dans l'opération du SICTEUB moyennant un reversement du coût de ces travaux par la commune d'Orry la Ville au syndicat.

Considérant que la réfection générale de la route Manon représente une surface supplémentaire d'enrobé de 3520 m2 et un coût financier maximal de 32 000 € HT.

Considérant que cette procédure de reversement de la somme financière équivalente aux travaux de voirie supplémentaires devra être actée par la mise en place d'une convention financière qui liera les deux collectivités.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'élaboration et à la signature de la convention financière avec la commune d'Orry la Ville et tous documents y afférents

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu :

Séance levée à: 19:00